

Procès-verbal de la séance du Comité des directions de services du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs, tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, lundi 28 septembre 2020.

À la suite de l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* effective au 8 février 2020 et en vertu de l'article 299 de cette même loi, le directeur général, Monsieur Eric Racine assume les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 octobre 2020.

Sont présents, Mesdames et Messieurs:

Eric Racine	Directeur général
Carl Morissette	Directeur général adjoint
Lynda Bonneau	Directrice générale adjointe et directrice intérimaire des Services éducatifs
Katherine Plante	Secrétaire générale
Véronique Barbeau	Direction-conseil
Mario Beauvais	Directeur, service des ressources matérielles - projets
François Bergeron	Directeur, service des ressources matérielles - opérations
Anick Hétu	Directrice, affaires corporatives et
	Directrice intérimaire, service des ressources humaines
Nathalie Paré	Directrice, service des ressources financières

Est absent:

François St-Amand	Directeur, technologies de l'information
-------------------	--

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Eric Racine, directeur général, ouvre la rencontre à 10 h 03.

PT2021-048

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté au comité.

Monsieur Eric Racine, directeur général, adopte l'ordre du jour.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

PT2021-049

3.1 RENCONTRE DU COMITÉ DES DIRECTIONS DE SERVICES DU 21 SEPTEMBRE 2020

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte le procès-verbal de la rencontre du 21 septembre 2020 tel que présenté.

PT2021-050

3.2 RENCONTRE DU COMITÉ DES DIRECTIONS DE SERVICES DU 22 SEPTEMBRE 2020

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte le procès-verbal de la rencontre du 22 septembre 2020 tel que présenté.

3.2 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

Aucun suivi.

4. POINTS DE DÉCISIONS

PT2021-051

4.1 AVIS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* effective au 8 février 2020 ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de l'article 298 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* stipulant la fin du mandat des commissaires ;

CONSIDÉRANT l'article 299 de cette même loi qui mandate le Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret 522-2020 qui modifie l'article 317 la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui prolonge le mandat du Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer ces mêmes fonctions, et ce, jusqu'au 15 octobre 2020, soit à l'entrée en fonction des membres du Conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 298 de ladite loi qui prévoit que le directeur général peut consulter le comité-conseil ;

CONSIDÉRANT les discussions tenues lors de la rencontre du comité des directions de services le 28 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT la décision finale émise par le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs, le 22 septembre 2020, en lien avec une demande d'exemption au port du couvre-visage ;

CONSIDÉRANT la plainte déposée par le plaignant auprès du Protecteur de l'élève ;

CONSIDÉRANT l'enquête et l'analyse de la plainte effectuée par le Protecteur de l'élève ;

Il est donc résolu le 28 septembre 2020, par monsieur Eric Racine

DE PRENDRE ACTE de l'avis du Protecteur de l'élève, Me Christian Beaudry, transmis au plaignant et au Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs en date du 25 septembre 2020.

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte la résolution.

5. POINTS D'INFORMATION

Aucun point d'information.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, Monsieur Eric Racine, directeur général, clos la rencontre à 10 h 10.

Directeur général	Secrétaire générale
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"
"	"